

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 02 février 2010

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	22
Conseillers représentés	03
Conseillers absents	02

Le mardi deux février deux mille dix le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoints.

Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, Mme Roseline BIESSY, M.Blagoj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Catherine REYNIER, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Joël GULLON, M.Eric GERMAIN-CARA,

Conseillers absents représentés :

Madame Laurence RIEHL représentée par Madame Anne VROYLANDT
Madame Marie-Thérèse ROBERT représentée par Madame Mireille GILIBERT
Monsieur Laurent PERINO représenté par Monsieur Eric GERMAIN-CARA

Conseillers absents :

Monsieur Roland GACHET
Monsieur Gérard GIRAUD

Secrétaire de séance :

Monsieur André BARBAN

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2009 est signé par tous les membres présents.

RELEVÉ DE DECISIONS

Point n°01 : Aménagement de sécurité rue du Commandant Julhiet et rue des Cordiers – demande de subvention

Le maire est autorisé, à l'unanimité, à solliciter les aides de l'Etat (20 %) et du Conseil général (20 %) pour assurer le financement des aménagements de sécurité rue du Commandant Julhiet et rue des Cordiers estimés à 66 110 € HT.

Point n°02 : Aménagement de sécurité au carrefour dit du « Ponal » - demande de subvention

Le maire est autorisé, à l'unanimité, à solliciter les aides de l'Etat (20 %) et du Conseil général (20 %) pour assurer le financement de l'aménagement de sécurité du carrefour dit du « Ponal » estimé à 185 000 € HT.

Point n°03 : Convention d'occupation du domaine public communal souterrain avec l'entreprise Gachet TP

Un projet de convention a été approuvé lors du conseil municipal du 6 octobre 2009, la même convention a été approuvée par la commune de Gillonnay. L'entreprise a souhaité qu'un document unique soit signé par les deux collectivités solidairement afin de sécuriser leur autorisation pour un ouvrage prévu pour 20 ans.

Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention présentée avec les modifications apportées.

Point n° 04 : Tarification pour occupation du domaine public

L'assemblée accepte à l'unanimité d'introduire une tarification annuelle pour répondre aux attentes des entreprises. Par ailleurs, le champ d'application de la tarification est simplifié, la mise à disposition du Parc Allivet relevant désormais de convention spécifique.

Point n°05 : Syndicat d'Energie de l'Isère : approbation des rapports de contrôle

Le conseil approuve à l'unanimité les rapports de contrôle 2008 pour les concessions de gaz et d'électricité.

Point n°06 : Sécurité : plan intercommunal de prévention de la délinquance

L'assemblée vote à main levée par 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions la création d'un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance intercommunal, un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles et l'investissement dans de la vidéo protection sur la voie publique. Le maire est autorisé à solliciter pour 2010 le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'aide à la rémunération d'un demi-poste de coordonateur de CLSPD et pour l'aide à l'installation de caméras dans la zone repérée du jardin de ville, allée Jean Jaurès et Place H Berlioz.

Point n°07 : Dotation du concours municipal des maisons fleuries

L'assemblée fixe à l'unanimité les prix qui seront remis le 12 février prochain aux lauréats par le jury communal de sélection.